

# Politique environnement, climat et économie circulaire

2025

# SOMMAIRE



## Introduction

Tarkett et l'ensemble de sa chaîne de valeur font partie d'un écosystème qui dépend du capital naturel de la planète. **Les limites planétaires**, qui sont essentielles pour assurer la stabilité et la résilience de la Terre, sont soumises à des pressions humaines importantes et ont déjà été dépassées pour plusieurs d'entre elles, ce qui augmente le risque de générer des changements environnementaux soudains et/ou irréversibles à grande échelle. Nous considérons que l'identification et la réduction de notre impact sur l'environnement font partie de notre mission et ce afin de contribuer à la préservation des limites planétaires et du capital naturel de la Terre.

Comme indiqué dans notre plan stratégique, Tarkett vise ainsi à faire la différence en appliquant les **meilleures pratiques en matière de développement durable** avec **des produits innovants respectant les principes de l'économie circulaire**.

Dans une démarche **d'amélioration continue**, respectueux du capital naturel et conscient des limites de notre planète, notre **politique** environnementale vise à lutter contre le **changement climatique** et à assurer la transition d'une économie linéaire vers une **économie circulaire**. Pour y parvenir, nous améliorons nos processus d'innovation et développons des modèles économiques qui favorisent le **recyclage** de nos produits, en collaboration avec nos **clients**, nos **fournisseurs** et d'autres **partenaires** tout au long de notre **chaîne de valeur**.

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos :

- **Activités et produits** (fabrication et distribution de revêtements de sol – vinyle, linoléum, caoutchouc, moquette, parquet, stratifié ; et de surfaces sportives – systèmes de gazon hybride et synthétique, revêtements de sol intérieurs pour salles de sports, pistes d'athlétisme, courts de tennis) ;
- **Divisions et zones géographiques** (Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine ; Europe de l'Est et Asie-Pacifique ; Amérique du Nord) ;
- **Sites** (usines de fabrication, laboratoires R&D, entrepôts, bureaux) ; et
- **Chaîne de valeur** (chaîne d'approvisionnement en amont ; opérations propres ; chaîne de valeur en aval, y compris la distribution, l'installation, l'utilisation et la fin de vie de nos produits).

# 01

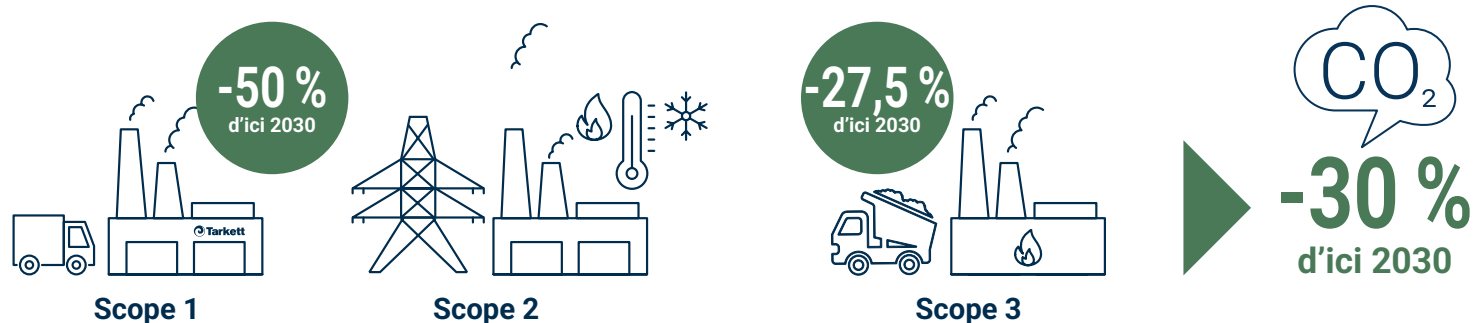
## Objectifs

Notre politique et nos engagements environnementaux s'appuient sur nos principaux objectifs environnementaux :

Réduire **les émissions de GES** de notre chaîne de valeur de **30 % d'ici 2030** par rapport à 2019.

Cet objectif global se compose des deux cibles suivantes fondées sur la science, alignées sur les objectifs de l'**Accord de Paris** et validées par l'initiative Science Based Target (**SBTi**) en décembre 2022 :

- Réduire les émissions absolues de GES **Scope 1 et 2** (basées sur le marché « market-based ») de **50 % d'ici 2030** par rapport à l'année de référence 2019 ; et
- Réduire les émissions absolues de GES **Scope 3** provenant des **biens** et services **achetés** (catégorie 1 du GHG Protocol) et du traitement en **fin de vie** des produits vendus (catégorie 12 du GHG Protocol) de **27,5 % d'ici 2030** par rapport à l'année de référence 2019.



■ **Tripler la part des matières premières recyclées de 10 % en 2018 à 30 % d'ici 2030.**

Pour définir nos objectifs à horizon 2030, nous avons collaboré avec Carbone 4, un cabinet de conseil indépendant composé d'experts en climat. Cela nous a permis d'établir une trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 alignée avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris (scénario « bien en dessous de 2°C »). Cependant, afin que nos équipes ressentent l'urgence de progresser à court terme, nous avons délibérément fixé notre objectif stratégique à 2030.



x3

la part des **matières premières** recyclées de 10 % en 2018 à **30 % d'ici 2030.**

# 02

## Engagements

Tarkett s'engage à respecter l'environnement, notamment par l'atténuation de notre impact sur le changement climatique et la promotion d'une économie circulaire.

Pour progresser et atteindre ses objectifs, Tarkett identifie les meilleures pratiques techniques et met en place des partenariats avec les principales parties prenantes de notre chaîne de valeur.

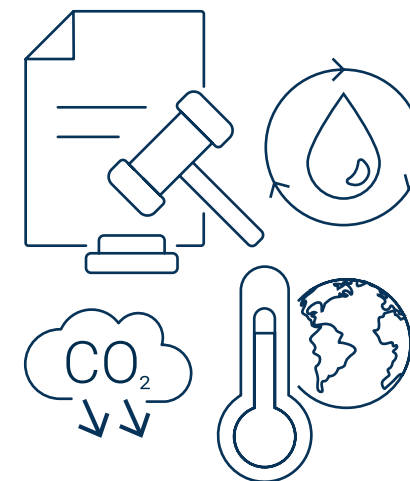
### FAIRE PROGRESSER NOS CENTRES OPÉRATIONNELS

#### Conformité et gestion environnementale

Nous agissons non seulement pour nous conformer aux **lois et réglementations environnementales** applicables, mais aussi pour **prévenir la pollution** et réduire notre **impact sur l'environnement** de manière proactive, dans nos usines de production, et sur nos sites non industriels (laboratoires R&D, entrepôts et bureaux) :

- Nous surveillons et réduisons, si nécessaire, les **émissions atmosphériques** provenant de sources de combustion (par exemple, les émissions de NOx provenant des chaudières à gaz naturel) et des procédés de fabrication (par exemple, les émissions de composés organiques volatils - COV - provenant des lignes de finition).
- Nous surveillons et agissons pour minimiser la **consommation d'eau** grâce à la mise en œuvre de systèmes de réutilisation de l'eau (circuit fermé), à des changements ou à l'optimisation de nos procédés.
- Nous veillons à ce que les **effluents** soient traités en interne et/ou en externe, selon les besoins, afin de respecter les normes réglementaires applicables en matière de rejet des eaux usées.

Nous mettons en place et maintenons des **systèmes de management environnemental (SME)** sur nos sites de fabrication et visons la certification externe **ISO 14001** de nos SME dans nos principales usines de production.



## Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour atteindre notre objectif de réduction de 50% des émissions de GES générées par nos opérations, nous réduisons nos **émissions de GES Scope 1 et 2** en :

- Réduisant la consommation d'énergie en améliorant l'**efficacité énergétique**.
- **Électrifiant** les équipements fonctionnant au gaz (par exemple, les chaudières au gaz naturel).
- Développant la **production d'énergie renouvelable sur site** (biomasse, solaire, géothermie).
- Nous approvisionnant en **électricité renouvelable** (par exemple par le biais de garanties d'origine – GO, de certificats d'énergie renouvelable – REC, ou d'autres instruments équivalents ; et en envisageant la mise en œuvre de contrats spécifiques appelés « Corporate Power Purchase Agreements » - PPA).

Nous mettons en place et maintenons des **systèmes de management de l'énergie** et visons la certification externe **ISO 50001** pour nos principaux sites de production.

## Gestion des déchets

Nous minimisons nos **déchets de production** en :

- **Retraitant et recyclant en interne les déchets post-fabrication** dans plusieurs de nos usines de fabrication, en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets en traitement externe et permettent de réutiliser ces matériaux dans la production à la place de matières premières vierges.
- **Récupérant les déchets de sciure** dans nos usines de fabrication de parquet et en les utilisant comme combustible de biomasse pour le chauffage, évitant ainsi l'utilisation de combustibles fossiles ou de biomasse d'origine externe.
- **Recyclant** en externe les **autres déchets industriels** (tels que le métal, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) autant que possible.
- Visant le **zéro déchet de production mis en décharge**.



**-50 %**  
d'ici 2030



Visant le  
**0**  
déchet de  
production en  
décharge



## FAIRE PROGRESSER NOTRE CHAÎNE DE VALEUR AMONT

### Engager nos fournisseurs

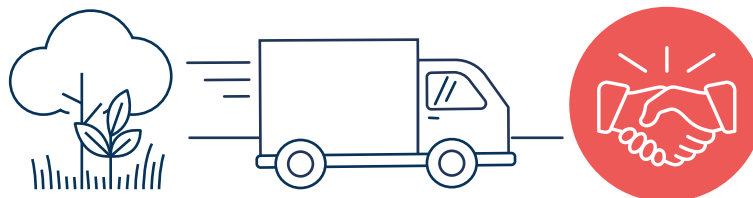
Les **analyses du cycle de vie de nos produits** montrent que sur l'ensemble de la chaîne de valeur, l'impact environnemental le plus important provient des matières premières livrées par nos fournisseurs. C'est particulièrement vrai pour les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau. Par ailleurs, Tarkett s'engage à **sélectionner soigneusement ses fournisseurs** afin que leurs pratiques et leurs objectifs environnementaux soient alignés sur les nôtres. Cela est nécessaire car certains fournisseurs sont situés dans des pays où les réglementations environnementales ne sont pas aussi strictes que dans les pays de l'Union Européenne.

Nous travaillons en **étroite collaboration** avec nos fournisseurs pour piloter leur amélioration et garantir un approvisionnement responsable en appliquant les principes suivants :

- ✓ **Amélioration continue** : nous les encourageons à améliorer progressivement leur performance environnementale et à intégrer les meilleures pratiques au fil du temps.
- ✓ **Plans d'action sur mesure** : conscients qu'ils diffèrent en termes de tailles et de moyens, nous adaptons nos attentes en conséquence. Ensemble, nous élaborons des plans d'action environnementaux réalistes et efficaces, adaptés à leur contexte.
- ✓ **Soutenir la transition** : Tarkett soutient activement ses fournisseurs dans leur transition environnementale en :
  - Sensibilisant et en favorisant leur compréhension des défis et des opportunités liés au développement durable.
  - En encourageant les actions qui respectent les limites planétaires et contribuent aux objectifs climatiques mondiaux.

Nous avons lancé notre **programme d'approvisionnement responsable** en 2018 afin d'encourager les pratiques responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, mettant l'accent sur la réduction de l'impact environnemental, incluant les émissions de GES. Par exemple nous :

- ✓ Engageons nos fournisseurs à adhérer et à se conformer aux principes énoncés dans notre **Code de conduite d'approvisionnement responsable pour les fournisseurs de Tarkett**. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de conduite ou démontrer leur adhésion à des normes équivalentes, avec **pour objectif** que **75 %** des fournisseurs (en dépenses) adhèrent à notre Code de conduite (ou à un code équivalent).
- ✓ Intégrons une **discussion** sur les objectifs environnementaux avec nos fournisseurs.
- ✓ Demandons à nos fournisseurs de matières premières de se soumettre à **une évaluation RSE détaillée par un tiers**.
- ✓ **Recensons les fournisseurs à haut risque et moins performants** et leur proposons des **plans d'amélioration** sur mesure ou **des audits sur site** par des tiers si nécessaire.
- ✓ **Collectons** progressivement des **données spécifiques d'analyse de cycle de vie des matériaux** auprès de nos fournisseurs et travaillons avec eux pour **améliorer l'empreinte carbone de nos matières premières**, qui représentent plus de 70 % de nos émissions totales de GES Scope 1, 2 et 3. Cela peut par exemple se faire en appliquant notre **méthodologie MOOD** (pour « Measure, Optimize, Optimize further, Disrupt », ce qui signifie « Mesurer, Optimiser, Optimiser davantage, Révolutionner ») **pour l'achat de matières à faible empreinte carbone**.



## Améliorer la sélection de nos matières premières

Tarkett achète chaque année des quantités importantes de matières premières utilisées pour répondre aux besoins de production et aux exigences des clients. Leur impact sur l'environnement peut être important (par exemple, émissions de GES et autres émissions atmosphériques, consommation d'énergie et d'eau, production de déchets - lors de l'extraction et de la fabrication). De plus, certaines de ces matières premières pourraient ne pas être compatibles avec les principes de l'économie circulaire. C'est pourquoi Tarkett s'engage à rechercher et à sélectionner des **matières premières** respectueuses de l'environnement et à faible empreinte carbone, telles que :

- Des matériaux **naturels, abondants et renouvelables** ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (par exemple, le bois, l'huile de lin, la résine de pin, le jute, le liège, la craie).
- Des matériaux **d'origine biologique** (par exemple, plastifiants d'origine biologique), à condition qu'ils n'entrent pas en conflit avec la production alimentaire et ne contribuent pas à la déforestation.

- Des matériaux **recyclés** issus du recyclage en boucle fermée (collecte et recyclage interne des déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives de Tarkett post-fabrication, post-installation et post-utilisation) et du recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation provenant d'autres industries, ainsi qu'achat de matières premières intégrant du contenu recyclé).
- Des matériaux produits selon des **processus de production plus vertueux** (par exemple, polymères fabriqués à partir d'énergies renouvelables).

Tarkett documente les matières utilisées et travaille en étroite collaboration avec l'**EPEA** (Environmental Protection Encouragement Agency, qui fait partie de Drees & Sommer), s'appuyant sur son expertise en écotoxicologie pour identifier et sélectionner des matériaux alternatifs à faible impact sur l'environnement et compatibles avec une économie circulaire.



## FAIRE PROGRESSER NOTRE CHAÎNE DE VALEUR AVAL

### Améliorer le processus de conception de nos produits

Nous **éco-concevons** des produits en réduisant leur impact environnemental sur l'ensemble de leur **cycle de vie**. Cela permet de réduire leur **empreinte carbone**, d'augmenter le taux de **matière recyclée**, de faciliter leur **désinstallation** et leur **recyclage** en fin de vie, par exemple grâce à :

- Notre **processus de développement de nouveaux produits** (NPDP) : il inclut des critères de durabilité et d'économie circulaire dès la phase de conception initiale. Cela encourage nos équipes à sélectionner des matières premières de qualité, à évaluer l'impact climatique des différentes matières premières et à prévoir le désassemblage et le recyclage du produit en fin de vie.
- L'utilisation de l'**analyse du cycle de vie** (ACV), l'une des méthodologies permettant d'évaluer l'impact environnemental d'un produit.
- L'application des principes **Cradle to Cradle®** : cela couvre entre autres la circularité des produits, la protection de l'air et du climat, et la gestion de l'eau et des sols, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à leur installation, leur utilisation, leur entretien, leur fin de vie et leur récupération.
- La **réduction du poids** de nos produits par mètre carré.

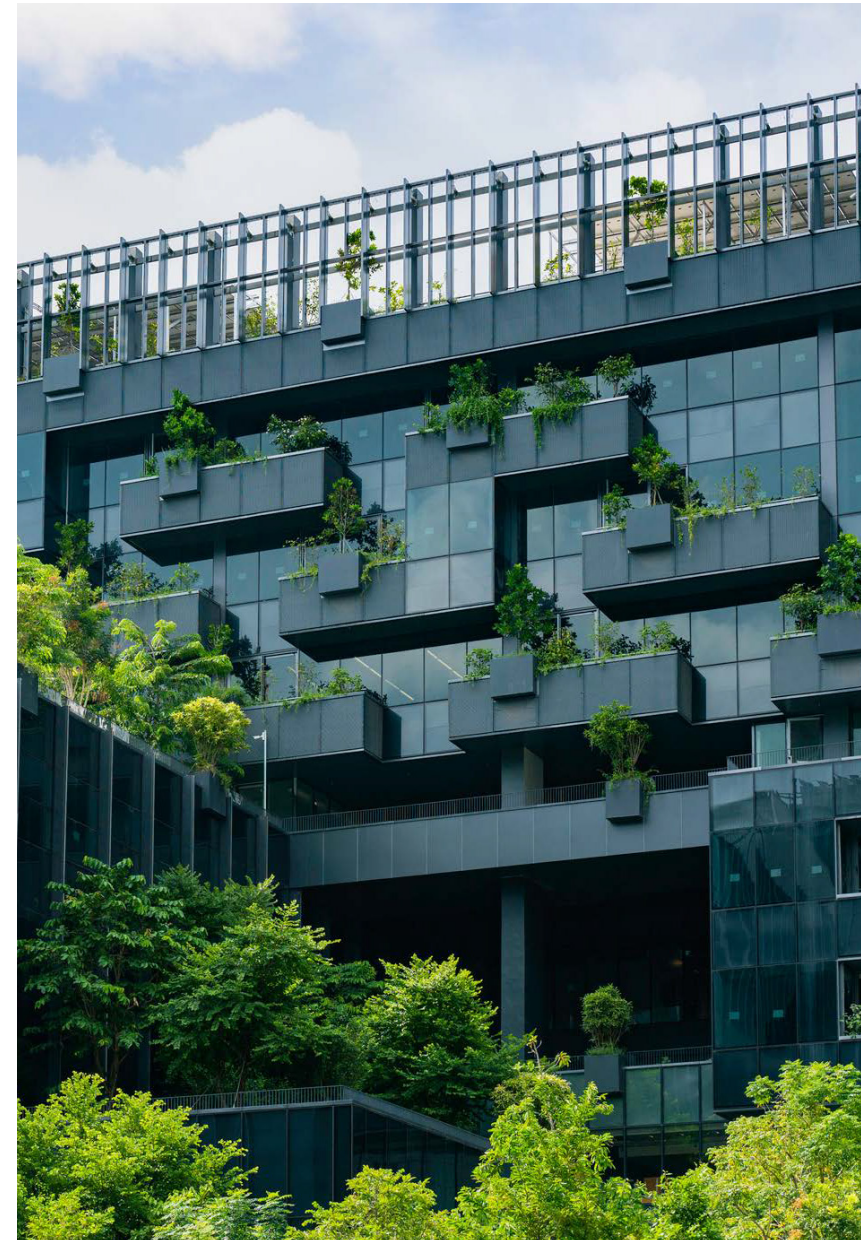
La conception **inhérente** à nos **systèmes de gazon hybride et synthétique** offre plusieurs **avantages** par rapport aux terrains en gazon naturel : une meilleure durabilité avec un taux d'utilisation accru, une consommation réduite de ressources (eau pour l'irrigation, engrais) et un entretien moins intensif (par exemple pour la tonte). En termes de consommation de ressources, les avantages sont plus importants pour les gazons artificiels qui éliminent complètement le besoin d'arrosage et d'application d'engrais chimiques.



## Partager de façon transparente des informations sur nos produits

Nous partageons avec nos **clients des informations** sur la composition et l'impact environnemental de nos **produits**, par exemple à travers :

- Les **déclarations environnementales de produits (DEP)**, qui fournissent des informations détaillées et essentielles (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre) pour comprendre l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie, selon un cadre et un processus normalisé d'élaboration, de vérification et de communication. Le développement de DEP spécifiques aux produits est essentiel compte tenu de la demande croissante des clients en matière de certifications de durabilité, tant pour les revêtements de sol que pour les surfaces sportives.
- L'utilisation d'outils reconnus dans le secteur du bâtiment tels que **les Green Building Cards** dans la région EMEA, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (**FDES**) en France, les **systèmes d'étiquetage** environnemental en Europe, ou encore **Ecomedes** et la base de données **Mindful MATERIALS** en Amérique du Nord.



## Améliorer la gestion de nos produits en fin de vie

En l'absence de chaînes de valeur circulaires existantes et compte tenu de nos engagements, nous avons décidé de développer et de promouvoir des programmes de **collecte et de recyclage** de nos produits après leur installation et en fin de vie, tels que :

- Notre **programme phare ReStart®** pour les produits de revêtement de sol, proposé dans une trentaine de pays à travers le monde, dont l'objectif est d'augmenter la collecte des revêtements de sol Tarkett après installation et en fin de vie, et d'offrir à nos clients une solution circulaire responsable et rentable pour la reprise et le recyclage.
- Notre **programme Infill Take Back** pour le gazon synthétique, qui permet de récupérer les matériaux de remplissage des terrains usagés : le gazon récupéré est acheminé vers l'une de nos installations de régénération où les matériaux de remplissage en sable et en caoutchouc sont séparés du gazon synthétique ; les matériaux de remplissage sont ensuite lavés et ensachés en vue de leur réutilisation, tandis que le gazon synthétique peut être réutilisé pour des projets communautaires / résidentiels ou recyclé en divers produits plastiques.

Les chutes de revêtements de sol collectées après installation, et les revêtements de sol et gazons synthétiques usagés après utilisation peuvent être recyclés dans nos propres procédés de fabrication : dans nos **centres de recyclage de revêtements de sol ReStart®** à travers le monde et dans nos **centres de recyclage FieldTurf** pour les surfaces sportives en Allemagne et aux États-Unis.

Nous continuons à mener des **recherches** et à tester de **nouvelles techniques de recyclage** dans le but de développer des solutions techniquement et économiquement viables pour recycler davantage de produits en fin de vie.

Nous travaillons également à l'élaboration d'**offres de réutilisation**, permettant aux clients de revendre ou d'acheter des produits Tarkett d'occasion, tels que des dalles de moquette, qui sont encore en bon état.

## Développer des produits alternatifs

Nous remettons en question les pratiques existantes en introduisant des **produits plus faciles à installer et à déposer**, ce qui facilite le recyclage : nous proposons des **systèmes** permettant d'**installer** les revêtements de sol **sans colle** et de les **déposer facilement** à la fin de leur vie (par exemple, systèmes de verrouillage intelligents « smart click », technologie de pose libre).

Comme alternative au remplissage en caoutchouc synthétique, nous offrons une gamme de **gazons synthétiques sans remplissage ou avec remplissage minéral**, ou avec un **remplissage alternatif naturel biosourcé**, par exemple :

- PureFill, qui utilise des granulés de **liège** naturel et du **sable**.
- PureSelect, qui utilise des **noyaux d'olive** d'origine locale en Europe.
- PureGeo, qui utilise de la **tourbe de noix de coco** et du **liège**.
- PureGrain, un matériau de remplissage 100 % végétal entièrement fabriqué à partir de **maïs**.



## DEVELOPPER LA COLLABORATION ET ADAPTER NOS MODÈLES ECONOMIQUES

### Engager les parties prenantes pour développer de nouveaux modèles économiques

Nous promovons les **nouvelles réglementations** qui favorisent l'utilisation de **contenu recyclé** et nous poussons au développement de **nouveaux modèles économiques** qui facilitent la mise en œuvre des principes de **l'économie circulaire** à des coûts **économiquement viables**. Nos **modèles d'affaires circulaires** réduisent les émissions tout au long du cycle de vie, augmentent le contenu recyclé, préservent la valeur des matériaux, créent des revenus récurrents et réduisent les coûts de gestion en fin de vie - tout en supportant nos objectifs pour 2030 et notre ambition climatique à plus long terme pour 2050. Notre objectif est d'**accélérer la transition** vers des modèles économiques circulaires en combinant **une R&D et des partenariats ciblés** permettant de développer les offres de collecte, de remise à neuf, de refabrication et de produits en tant que services (Product as a Service - PaaS).

À cette fin, nous **coopérons** avec diverses parties prenantes pour accélérer nos savoirs et accroître nos capacités, par exemple :

- Avec nos **fournisseurs** pour nous approvisionner en **matières premières** innovantes.
- Avec des **associations professionnelles, réseaux d'entreprises et institutions académiques** pour soutenir le développement de produits **circulaires à faible empreinte carbone** par le biais de projets de recherche et d'autres collaborations.
- Avec nos **clients**, afin de leur proposer des **produits** circulaires à faible empreinte carbone qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.
- Avec nos **partenaires logistiques et de recyclage** pour les services de **collecte** et de recyclage.
- Avec des **fédérations sportives mondiales** (par exemple, la FIFA pour le football, la FIH pour le hockey sur gazon, World Rugby, World Athletics) et des **municipalités locales** afin de définir des normes de durabilité pour les surfaces sportives.
- Avec les **organismes de régulation** au niveau régional (par exemple, l'UE) et national pour discuter et comprendre les réglementations à venir en matière de durabilité (par exemple, le règlement sur les produits de construction - RPC, l'interdiction par l'UE des remplissages en caoutchouc dans les terrains en gazon synthétique).

Toutes les **activités d'engagement public** direct et indirect seront menées dans le respect des **objectifs de l'Accord de Paris**. Tarkett s'engage à ne pas financer des acteurs spécialisés dans des projets de développement de production d'énergie à partir de combustibles fossiles (par exemple, l'investissement dans de nouvelles centrales électriques à combustibles fossiles) et à ne pas financer des activités de déni climatique ou de lobbying contre les réglementations climatiques.

### Utilisation d'un prix interne du carbone

Nous appliquons un **prix fictif interne du carbone** pour évaluer l'impact carbone de nos investissements :

- **Toutes les nouvelles installations et tous les nouveaux projets** doivent appliquer ce prix interne du carbone dans le cadre du **processus d'approbation des investissements** (calcul de l'impact financier du carbone sur le retour sur investissement).
- **Les présidents de Division** doivent vérifier que ce prix est pris en compte lors de l'examen des investissements supérieurs à **100 000 euros** ; le **Président du Groupe** et le **Directeur Financier** doivent vérifier que cette tarification du carbone est correctement appliquée pour les investissements supérieurs à **1 million d'euros**.
- Le prix actuel du carbone a été fixé à **250 €/tCO<sub>2</sub>e** sur la base des recommandations du rapport Quinet II de 2019. Il sera actualisé en 2030, probablement à environ 500 €/tCO<sub>2</sub>e. L'objectif est que ce prix soit suffisamment élevé pour déclencher un changement dans la prise de décision.

Le mécanisme de prix interne du carbone est **intégré** dans l'évaluation du retour sur investissement proposé et pris en compte dans le **processus décisionnel**, dans le but d'encourager les projets qui réduisent notre empreinte carbone.



## Gouvernance et responsabilités

La mise en œuvre de cette politique est dirigée par le **Directeur Développement Durable & Sécurité** et supervisée par le **Comité Exécutif** sous la direction du Président du Groupe.

Au travers de leur diversité et leurs compétences, Tarkett attend de **tous ses employés** qu'ils contribuent à la mise en œuvre de notre politique environnement, climat et économie circulaire, ainsi qu'à l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

**Chaque employé de Tarkett** est tenu de veiller à ce que ses actions et ses pratiques professionnelles reflètent son engagement personnel envers des standards élevés de management environnemental, conformément à cette politique.

A cette fin, les employés bénéficient régulièrement de **communications, de formations et d'outils** sur les sujets environnementaux clés, en fonction de leurs domaines d'expertise et de leurs responsabilités.

# 04

## Suivi et communication des progrès réalisés

**En interne,** nos actions visant à mettre en œuvre les engagements énoncés dans cette politique, notre performance environnementale (mesurée à l'aide d'indicateurs clés de performance) et nos progrès vers l'atteinte de nos objectifs sont communiqués chaque trimestre au **Comité Exécutif** et deux fois par an au **Conseil de Surveillance** et à son **Comité Climat, Durabilité et Innovation**. Sur la base de ces informations, ces organes de direction et de surveillance évaluent la nécessité d'ajuster la stratégie, les objectifs et les feuilles de route en matière de développement durable.

**En externe,** ces informations sont divulguées dans les communications destinées aux principales parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, notre Etat de durabilité annuel.

Cette politique sera révisée en cas de changements majeurs et au moins tous les cinq ans.

# 05

---



## Autres documents de référence Tarkett

- **Code d'éthique**, section 17. Respecter l'environnement, par l'atténuation du changement climatique et la promotion d'une économie circulaire
- **Etat de durabilité**
- **Code de conduite** d'approvisionnement responsable pour les fournisseurs de Tarkett

## Contacts

Si vous avez besoin d'informations complémentaires à ce sujet, vos contacts principaux sont :

- Les équipes développement durable et juridique du Groupe et des divisions
- Les équipes R&D et achats des divisions.



**Fabrice Barthélemy**  
Président du Groupe Tarkett



**Arnaud Marquis**  
Directeur Développement Durable & Sécurité